

France: Services informatiques

DIE-B25-00588-ID - INFOGERANCE ET SUPPORT INFORMATIQUE DU DASE

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

1 Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel: COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES - DIF

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Enseignement

2 Procédure

2.1 Procédure

Titre: DIE-B25-00588-ID - INFOGERANCE ET SUPPORT INFORMATIQUE DU DASE

Description: Les prestations correspondent à la réalisation de prestations d'infogérance et d'assistances informatique du DASE et se décomposent comme suit : - Lot 1 : Infogérance du DASE et assistance utilisateur de proximité, - Lot 2 : Assistance à la conduite des projets informatiques du DASE.

Identifiant de la procédure: ab40549a-3533-4e34-9721-ba2836544488

Identifiant interne: DIE-B25-00588-ID

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

2.1.1 Objet

Nature du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 72500000 Services informatiques

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville: Arpajon

Code postal: 91297

Subdivision pays (NUTS): Essonne (FR104)

Pays: France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires: Présentation des candidatures : Le candidat fournira à l'appui de sa candidature : - le formulaire DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants) ou équivalent ; - le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent. Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> - la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ou dans une procédure étrangère équivalente ». Il est interdit de cumuler les candidatures : - en tant que candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements y compris en tant que mandataire ; - en tant que membre d'un groupement et mandataire d'un autre. Les entreprises nouvellement créées sont autorisées à présenter leur candidature. Si elles ne sont pas en mesure de produire certains des documents demandés dans le présent avis de marché, elles peuvent justifier de leurs capacités financières et professionnelles par d'autres moyens que ceux indiqués dans le présent avis et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables ». Le présent avis et les documents de la consultation doivent être retirés sur <https://www.marches-publics.gouv.fr> Il est également possible de s'inscrire sur cette plateforme afin de répondre de façon

électronique en suivant les étapes suivantes qui sont décrites sur le guide d'utilisation en ligne (rubrique Aide) : - Se connecter à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> - Compléter le formulaire et valider

Base juridique:

Directive 2009/81/CE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Manquement à des obligations liées à des motifs d'exclusion purement nationaux: Les cas d'exclusion à l'appréciation de l'acheteur sont prévus à l'article L2141-5 du code de la commande publique

5 Lot

5.1 Identifiant technique du lot: LOT-0001

Titre: Lot 1 : Infogérance du DASE et assistance utilisateur de proximité

Description: Phasage des prestations L'exécution du marché est organisée en phases successives, définissant la chronologie et la durée d'intervention du titulaire : Phase 1 – Observation (3 mois) – option n°1 – Prestation 1 Phase 2 – Phase opérationnelle – Prestations 2 à 7 Sous-phase 2.1 – Consolidation (3 mois) – ferme Sous-phase 2.2 – Pleine exécution (57 mois) – ferme Sous-phase 2.3 – Pleine exécution (12 mois) – option n°2 – prolongation 1 Sous-phase 2.4 – Pleine exécution (12 mois) – option n°3 – prolongation 2 Phase 3 – Réversibilité (3 mois avant la fin de la durée d'exécution de la prestation) – option n°4 – Prestation 8 Décomposition des prestations Les Prestations se décomposent comme suit : Prestation 1 - Observation : Le Titulaire analyse de toutes les informations nécessaires pour la préparation de l'organisation et des moyens spécifiques à mettre en œuvre pour la réalisation des Prestations. Durant la phase opérationnelle et ses éventuelles prolongations, les prestations sont les suivantes : Prestation 2 - Infogérance des réseaux opérationnels du Service comprenant : la hotline, prise d'appel, saisie de tickets, l'assistance au bon fonctionnement général de l'informatique, la gestion des incidents, la gestion des problèmes, la gestion des changements, la gestion du maintien en condition opérationnelle et de sécurité, la gestion de configuration, la gestion de l'inventaire du parc informatique, la gestion des compétences, ainsi que la réalisation de prestations d'expertise. Prestation 3 - Tenue de permanences utilisateurs en proximité : mise en place d'une présence de proximité par créneau de demi-journée ou journée complète pour un support direct aux utilisateurs sur des activités en lien avec l'informatique. Prestation 4 - Amélioration des pratiques informatiques utilisateurs : consistant en la capitalisation documentaire de pratiques utilisateurs actuelles ou nouvelles. Prestation 5 - Interventions occasionnelles planifiées : ces interventions couvrent des opérations spécifiques (maintenance exceptionnelle, réorganisation systèmes ou réseaux, ...) et occasionnelles et planifiées. Prestation 6 - Astreintes : la prestation d'astreinte est réalisée en dehors de la plage horaire de service. Elle consiste à assurer une permanence téléphonique, hors centre CEA, et à intervenir sur appel, soit à distance, soit, si besoin sur site en 1 heure pour le traitement d'un incident majeur, pour la remise en état des services dont la prise en charge est globales ou pour l'assistance sur les éléments en prise en charge partielle. Prestation 7 - Connexes : Les prestations connexes portent sur les changements techniques majeurs, connexes à l'objet de la prestation comme, par exemple, une étude, un dossier d'architecture ou une évolution majeure d'un composant d'infrastructure à la demande du CEA. Prestation 8 - Réversibilité : Le titulaire assure le transfert de connaissances et de compétences nécessaires à la continuité du service auprès du CEA ou du prochain Titulaire.

5.1.1 Objet

Nature du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Options:

Description des options: Les options sont : Phase 1 – Observation (3 mois) – option n°1 – Prestation 1 Sous-phase 2.3 – Pleine exécution (12 mois) – option n°2 – prolongation 1 Sous-phase 2.4 – Pleine exécution (12 mois) – option n°3 – prolongation 2 Phase 3 – Réversibilité (3 mois avant la fin de la durée d'exécution de la prestation) – option n°4 – Prestation 8

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville: Arpajon

Subdivision pays (NUTS): Essonne (FR104)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Date de début: 01/09/2026

Durée: 87 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements: 0

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description: Capacité économique : Un dossier de présentation du candidat, et le cas échéant de chaque cotraitant, comprenant entre autres : les caractéristiques de l'entreprise : statuts, forme juridique, composition du capital, principaux actionnaires, participations, représentants engageant l'entreprise, effectif total, dimensions, activités, organigramme ; pour information un extrait Kbis ou équivalent une attestation d'assurance en cours de validité pour le candidat et chaque cotraitant ; le chiffre d'affaire global et le CA concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; les trois derniers bilans et comptes de résultat des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ; Lorsqu'il appartient à un groupe, une attestation certifiant de son autonomie commerciale et de sa situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe. Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes renseignements et documents concernant son/ses sous-traitants. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce(s) sous-traitant(s) pour l'exécution du marché, il apporte la preuve par tout moyen approprié. Le recours à la sous-traitance sera effectué dans le cadre des dispositions du code de la commande publique. Le DC4 du CEA est à compléter pour chaque demande d'acceptation de sous-traitant. La sous-traitance totale est interdite.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description: Capacité technique : Chaque entreprise candidate (le mandataire et chacun des cotraitants dans le cadre d'un groupement) devra présenter : un dossier de présentation de l'entreprise (et des cotraitants en cas de groupement) précisant les moyens humains et matériels, une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance de son personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, - l'organisation et la qualité (procédures, assurance qualité, certifications ou qualifications en cours de validité), un dossier précis et détaillé des références (au cours des 3 dernières années) de l'entreprise et/ou de l'établissement susceptible d'intervenir, concernant des opérations identiques ou pouvant être assimilées notamment en termes de technicité et d'enjeu, Devront notamment être précisés : la nature du projet, la date, le lieu d'exécution, les références du client correspondant avec ses coordonnées postales et téléphoniques ainsi que celles de la

personne en charge du projet, un descriptif précis des responsabilités exercées et des actions conduites par le candidat dans le projet. Si le candidat est soumis à l'article L.22925 du code de l'environnement, il est invité à remettre une attestation précisant que le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de son entreprise a bien été établi et publié pour l'année N1. La communication du BEGES doit impérativement être effectuée en utilisant le site internet de l'ADEME (<https://bilansges.ademe.fr/>), conformément à l'article L. 22925 du code de l'environnement et à l'arrêté du 25 janvier 2016 relatif à la plateforme informatique pour la transmission des bilans d'émission de gaz à effet de serre. Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes documents concernant ce sous-traitant. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce sous-traitant pour l'exécution du marché, il apporte la preuve par tout moyen approprié.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés dans le dossier de consultation aux entreprises de la phase offres (cf. règlement de consultation).

5.1.11 Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de la procédure:

Une habilitation de sécurité est requise

Description: Les Prestations, objet du présent marché, nécessitent l'octroi, aux salariés du Titulaire de comptes administrateurs du système d'information classifié du CEA, avec droits étendus. Le marché est donc un marché classifié de niveau Très Secret (TS) au sens de la réglementation sur la protection du secret de la défense nationale. Le marché implique la détention d'Information ou Support Classifiés par le Titulaire. Les candidats doivent impérativement fournir les documents relatifs à l'habilitation indiqués dans le présent avis de marché/dans le DCE. En conséquence, le dossier de candidature doit contenir sous enveloppe séparée (dans un conteneur chiffré nommé OS CEA/DIF référence DIE-B25-00588-ID, dont le mot de passe sera transmis par téléphone au bureau de l'OS CEA) : soit une attestation d'habilitation DGA en cours de validité, accompagnée d'une attestation de non changement (fait et droit) éditée par la personne morale candidate, depuis sa dernière habilitation, soit le justificatif du dépôt du dossier complet de demande d'habilitation de la Personne Morale (prendre attache immédiatement auprès de l'Officier de Sécurité du centre CEA/DIF Tél : 01 69 26 40 00 CEA/DIF Domaine du Grand Rué Bruyères-le-Châtel, 91927 ARPAJON Cedex en lui précisant la référence du dossier suivant n° B24-07581). Les mêmes démarches doivent être engagées pour les entreprises associées, en cas de candidature en Groupement Momentané d'Entreprises ou des sous-traitants pressentis par les candidats audit marché. Ces documents devront parvenir au plus tard à la date limite de remise des candidatures mentionnée dans le présent avis. A défaut d'avoir fourni ses attestations ou la copie de sa demande dans le délai imparti, le candidat est réputé avoir renoncé à sa demande d'habilitation aux informations classifiées pour le présent marché et donc à sa candidature. Le marché nécessite la divulgation d'informations et/ou de supports classifiés ou non, comportant la mention « Spécial France ». En conséquence, aucune candidature émise par une entreprise de droit étranger ne pourra être retenue. Ce marché porte la mention "Spécial France" et ne peut être réalisé que par du personnel de nationalité française, dans les conditions définies par le Plan contractuel de sécurité.

Conditions de présentation:

Indication obligatoire de la sous-traitance: Pas d'indication sur la sous-traitance

Présentation par voie électronique: Requise

Adresse de présentation: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation: 24/11/2025 16:00 +01:00

Conditions du marché:

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans les documents de la consultation

Facturation en ligne: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement en ligne sera utilisé: oui

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué: Pour l'attribution du marché, le CEA impose que le groupement momentané d'entreprises soit : - un groupement solidaire ; - ou (à défaut) un groupement conjoint avec solidarité du mandataire Le groupement retenu sera contraint de revêtir cette forme. Il est interdit de cumuler les candidatures, en tant que candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements, y compris en tant que mandataire ; en tant que membre d'un groupement et mandataire d'un autre.

Montage financier: Règlement à 30 jours à compter de la date de réception de la facture par le CEA, après livraison ou exécution

Sous-traitance:

Il n'y a pas d'obligation de sous-traitance.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours: COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES - DIF

Informations relatives aux délais de recours: Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées

5.1 Identifiant technique du lot: LOT-0002

Titre: Lot 2 : Assistance à la conduite des projets informatiques du DASE

Description: Phasage des prestations L'exécution du marché est organisée en phases successives, définissant la chronologie et la durée d'intervention du titulaire : Phase 1 – Observation (1 mois) – option n°1 – Prestation 1 Phase 2 – Phase opérationnelle – Prestations 2 à 5 Sous-phase 2.1 – Consolidation (2 mois) – ferme Sous-phase 2.2 – Pleine exécution (58 mois) – ferme Sous-phase 2.3 – Pleine exécution (12 mois) – option n°2 – prolongation 1 Sous-phase 2.4 – Pleine exécution (12 mois) – option n°3 – prolongation 2 Phase 3 - Réversibilité (2 mois avant la fin de la durée d'exécution de la prestation) - option n°4 - Prestation 6. Décomposition des prestations Prestation 1 – Observation : Le Titulaire analyse de toutes les informations nécessaires pour la préparation de l'organisation et des moyens spécifiques à mettre en œuvre pour la réalisation des Prestations. Durant la phase opérationnelle et ses éventuelles prolongations, les prestations sont les suivantes : Prestation 2 – Management de la Prestation : coordination optimale et pilotage opérationnel des ressources mobilisées. Prestation 3 – Accompagnement technique au déploiement : assister le CEA dans la réalisation du déploiement de projets informatiques du DASE. Prestation

4 – Assistance au pilotage : assister le CEA dans le pilotage opérationnel de l'informatique globale du DASE et/ ou la conduite de nouveaux projets informatiques. Prestation 5 – Assistance sur la cybersécurité : assister le CEA dans l'amélioration de la cybersécurité de l'informatique du DASE. Prestation 6 - Réversibilité : Le titulaire assure le transfert de connaissances et de compétences nécessaires à la continuité du service auprès du CEA ou du prochain Titulaire.

5.1.1 *Objet*

Nature du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Options:

Description des options: Les options sont : Phase 1 – Observation (1 mois) – option n°1 – Prestation 1 Sous-phase 2.3 – Pleine exécution (12 mois) – option n°2 – prolongation 1 Sous-phase 2.4 – Pleine exécution (12 mois) – option n°3 – prolongation 2 Phase 3 - Réversibilité (2 mois avant la fin de la durée d'exécution de la prestation) - option n°4 - Prestation 6

5.1.2 *Lieu d'exécution*

Ville: Arpajon

Subdivision pays (NUTS): Essonne (FR104)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 *Durée estimée*

Date de début: 01/09/2026

Durée: 85 Mois

5.1.4 *Renouvellement*

Nombre maximal de renouvellements: 0

5.1.6 *Informations générales*

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 *Critères de sélection*

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description: Capacité économique : Un dossier de présentation du candidat, et le cas échéant de chaque cotraitant, comprenant entre autres : les caractéristiques de l'entreprise : statuts, forme juridique, composition du capital, principaux actionnaires, participations, représentants engageant l'entreprise, effectif total, dimensions, activités, organigramme ; pour information un extrait Kbis ou équivalent une attestation d'assurance en cours de validité pour le candidat et chaque cotraitant ; le chiffre d'affaire global et le CA concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; les trois derniers bilans et comptes de résultat des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ; Lorsqu'il appartient à un groupe, une attestation certifiant de son autonomie commerciale et de sa situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe. Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes renseignements et documents concernant son/ses sous-traitants. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce(s) sous-traitant(s) pour l'exécution du marché, il apporte la preuve par tout moyen approprié. Le recours à la sous-traitance sera effectué dans le cadre des dispositions du code de la commande publique. Le

DC4 du CEA est à compléter pour chaque demande d'acceptation de sous-traitant. La sous-traitance totale est interdite.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description: Capacité technique : Chaque entreprise candidate (le mandataire et chacun des cotraitants dans le cadre d'un groupement) devra présenter : un dossier de présentation de l'entreprise (et des cotraitants en cas de groupement) précisant les moyens humains et matériels, une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance de son personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, - l'organisation et la qualité (procédures, assurance qualité, certifications ou qualifications en cours de validité), un dossier précis et détaillé des références (au cours des 3 dernières années) de l'entreprise et/ou de l'établissement susceptible d'intervenir, concernant des opérations identiques ou pouvant être assimilées notamment en termes de technicité et d'enjeu, Devront notamment être précisés : la nature du projet, la date, le lieu d'exécution, les références du client correspondant avec ses coordonnées postales et téléphoniques ainsi que celles de la personne en charge du projet, un descriptif précis des responsabilités exercées et des actions conduites par le candidat dans le projet. Si le candidat est soumis à l'article L.22925 du code de l'environnement, il est invité à remettre une attestation précisant que le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de son entreprise a bien été établi et publié pour l'année N1. La communication du BEGES doit impérativement être effectuée en utilisant le site internet de l'ADEME (<https://bilansges.ademe.fr/>), conformément à l'article L. 22925 du code de l'environnement et à l'arrêté du 25 janvier 2016 relatif à la plateforme informatique pour la transmission des bilans d'émission de gaz à effet de serre. Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes documents concernant ce sous-traitant. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce sous-traitant pour l'exécution du marché, il apporte la preuve par tout moyen approprié.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés dans le dossier de consultation aux entreprises de la phase offres (cf. règlement de consultation).

5.1.11 Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de la procédure:

Une habilitation de sécurité est requise

Description: Les Prestations, objet du présent marché, nécessitent l'octroi, aux salariés du Titulaire de comptes utilisateurs du système d'information classifié du CEA, avec droits étendus. Le marché est donc un marché classifié de niveau Très Secret (TS) au sens de la réglementation sur la protection du secret de la défense nationale. Le marché implique la détention d'Information ou Support Classifiés par le Titulaire. Les candidats doivent impérativement fournir les documents relatifs à l'habilitation indiqués dans le présent avis de marché/dans le DCE. En conséquence, le dossier de candidature doit contenir sous enveloppe séparée (dans un conteneur chiffré nommé OS CEA/DIF référence DIE-B25-00588-ID, dont le mot de passe sera transmis par téléphone au bureau de l'OS CEA) : soit une attestation d'habilitation DGA en cours de validité, accompagnée d'une attestation de non changement (fait et droit) éditée par la personne morale candidate, depuis sa dernière habilitation, soit le justificatif du dépôt du dossier complet de demande d'habilitation de la Personne Morale (prendre attache

immédiatement auprès de l'Officier de Sécurité du centre CEA/DIF Tél : 01 69 26 40 00 CEA/DIF Domaine du Grand Rué Bruyères-le-Châtel, 91927 ARPAJON Cedex en lui précisant la référence du dossier suivant n° B24-07581). Les mêmes démarches doivent être engagées pour les entreprises associées, en cas de candidature en Groupement Momentané d'Entreprises ou des sous-traitants pressentis par les candidats audit marché. Ces documents devront parvenir au plus tard à la date limite de remise des candidatures mentionnée dans le présent avis. A défaut d'avoir fourni ses attestations ou la copie de sa demande dans le délai imparti, le candidat est réputé avoir renoncé à sa demande d'habilitation aux informations classifiées pour le présent marché et donc à sa candidature. Le marché nécessite la divulgation d'informations et/ou de supports classifiés ou non, comportant la mention « Spécial France ». En conséquence, aucune candidature émise par une entreprise de droit étranger ne pourra être retenue. Ce marché porte la mention "Spécial France" et ne peut être réalisé que par du personnel de nationalité française, dans les conditions définies par le Plan contractuel de sécurité.

Conditions de présentation:

Indication obligatoire de la sous-traitance: Pas d'indication sur la sous-traitance

Présentation par voie électronique: Requise

Adresse de présentation: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation: 24/11/2025 16:00 +01:00

Conditions du marché:

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans les documents de la consultation

Facturation en ligne: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement en ligne sera utilisé: oui

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué: Pour l'attribution du marché, le CEA impose que le groupement momentané d'entreprises soit : - un groupement solidaire ; - ou (à défaut) un groupement conjoint avec solidarité du mandataire Le groupement retenu sera contraint de revêtir cette forme. Il est interdit de cumuler les candidatures, en tant que candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements, y compris en tant que mandataire ; en tant que membre d'un groupement et mandataire d'un autre.

Montage financier: Règlement à 30 jours à compter de la date de réception de la facture par le CEA, après livraison ou exécution

Sous-traitance:

Il n'y a pas d'obligation de sous-traitance.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours: COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES - DIF

Informations relatives aux délais de recours: Le référent précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référent contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées

8.1 ORG-0001

Nom officiel: COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES - DIF

Numéro d'enregistrement: 775 685 019 00082

Département: ESSONNE

Adresse postale: Domaine du grand Rué Bruyères-le-Châtel

Ville: ARPAJON

Code postal: 91297

Subdivision pays (NUTS): Essonne (FR104)

Pays: France

Adresse électronique: isaline.domart@cea.fr

Téléphone: +33169264000

Adresse internet: <http://www.cea.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL): <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 95d5c021-758a-49b0-8af8-90e2a81cca55 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis: 24/10/2025 09:12 +00:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français